

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2011**

**Présents** : Mr Dovergne : Maire, Mme Hanosset M : Adjointe  
Mmes Berthe M, Lavallard O,  
Mrs Pommier A, Delecroix S, Lapère E.

**Absents**: Mme Bourgois A, Mr Lemarié S et Mazurier T.

Secrétaire de séance : Mme Maryline HANOSSET.

**Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 05/10/11, après lecture, a été adopté à l'unanimité**

### **I - FÊTES DE FIN D'ANNÉE :**

↳ *Cérémonie du 11 novembre* : Rendez-vous à 11h au Monument aux Morts, vin d'honneur à l'ancienne mairie.

↳ *Spectacle des enfants* : Le spectacle aura lieu à Mégacité le 26/11 à 14h. Le départ aura lieu à 12h30. 42 enfants sont concernés. Accompagnateurs : Maryline, Odile, Prescilia Sébastien D. et Eric. Au maximum 7 accompagnateurs.

↳ *Aînés* : -Colis : Sébastien s'occupe de l'achat des 31 colis pour les plus de 75 ans. Ces colis seront distribués le 17/12 en même temps que le passage du Père Noël par Arnaud, Eric et Marilyne.

-Gouter : Le 27/11 à 15h. La sono est réservée. Sébastien fait la commande des pâtisseries et des boissons Maryline achète les friandises. Préparation le 26/11 à 14h. Chaque conseiller doit donner ses réponses pour le 19/11. Sébastien D. s'occupe des achats.

↳ *Vœux - Départ en retraite de Mme Pinchinat* : La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le 07/01/12 à 17h. Il faut acheter le cadeau et un livre d'or pour Mme Pinchinat. Sébastien D. fera les achats.

### **II - REGIME INDEMNITAIRE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL :**

*Délib. N° 02 - 021111 - 80237*

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'instituer au profit des :

- Agents de catégorie C
- Agents de catégorie B lorsque la rémunération est au plus égale à celle qui correspond à l'indice brut 380.

Le principe du versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectués à la demande de l'autorité territoriale, dans la limite d'une heure par jour ouvrable et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Il précise que le versement est subordonné à la mise en œuvre d'un moyen de contrôle informatisé permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires accomplies.

L'Assemblée est invitée à examiner la proposition qui vient d'être formulée,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- D'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires tel que proposé ci-dessus
- De s'équiper du moyen de contrôle (tableau Excel)
- Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 article 6411

### **III – SITE INTERNET :**

M Pommier propose aux membres du Conseil Municipal d'aller visiter le site de Poix de Picardie pour s'en inspirer. Il faudra envisager un hébergement. Prochaine réunion le 18/01/12.

### **VII - QUESTIONS DIVERSES :**

- M le Maire précise le choix de Melle Justine Béguin pour remplacer Mme Pinchinat après avoir reçu quelques candidats. *Délib. N° 01 - 021111 - 80237*
- Point sur les travaux voirie.
- Problème De trous rue des Ecoles →.voir la Nantaise.
- Des travaux d'isolation : changement de fenêtres et porte, ont été effectués dans le logement de fonction. Afin de pouvoir louer cette maison, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise aussi que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011, le loyer mensuel du logement sis 2 rue des Ecoles à Démuin, à la somme de 500 €. Le logement sera loué à Logan BRIANCHON et Claire GADOUX. *Délib. N° 06 - 021111 - 80237*
- La demande du marquage de l'arrêt de bus a été faite auprès de la CCALM.
- Afin de pouvoir régler les échéances des emprunts contractés par la Commune, il y a lieu de faire un aménagement s de crédits en investissement soit :
  - En moins au 2131 : 100 €
  - En plus au 1641 : 100 €
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification. *Délib. N° 05 - 021111 - 80237*
- Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, il y a lieu de modifier le budget primitif 2011 de la Commune en faisant une ouverture de crédits de la façon suivante :
  - En plus au c/7311 : 31 724 € en Recettes de fonctionnement
  - En plus au C/739116 Chapitre 014 : 31 724 € en Dépenses de fonctionnement
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette modification. *Délib. N° 04 - 021111 - 80237*
- Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou une partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du Code de l'Urbanisme. *Délib. N° 03 - 021111 - 80237*

La séance est close à 22 H 15 et comporte 6 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Hanosset

M. Berthe

O. Lavallard

S. Delecroix

A. Pommier

E. Lapère